

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0322/PR/MJAP abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 2008-0676/PR/MJAP relatif au Comité interministériel de coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques.

n° 2009-0322/PR/MJAP

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
20 avril 2009

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2009

Date du numéro
30 avril 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Les Instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme

VU Les Recommandations du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies

VU Les Recommandations des ateliers organisés par le Ministre chargé des Droits de l'Homme

VU Le Décret portant la Commission Nationale des Droits de l'Homme

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé un Comité intersectoriel chargé de la rédaction et de la soumission des rapports relatifs aux instruments internationaux auxquels la RDD a ratifié et/ou adhéré. Les rapports sont soumis aux organes des traités de l'ONU.

Article 2

Les membres du Comité ci-dessous désignés sont dans l'obligation de répondre à l'invitation du Coordinateur pour prendre part à toutes les réunions d'y participer activement.

Article 3

Le Comité devra établir un calendrier aux fins de production des rapports.

Article 4

La coordination est assurée par le représentant du Ministre de la Justice, chargé des Droits de l'Homme.

Article 5

Le Ministère des Finances mettra à la disposition du Comité les moyens matériels nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Article 6

Sont membres de ce Comité

- Mr. Abdi Ismaël Hersi, Secrétaire Général du Ministère de la Justice, coordinateur
- Mr. Aboubaker Doualeh Waiss, Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat
- Mme. Halo Abdoukader Houmed, Secrétaire Général du MPFBEFAS
- Mme. Souad Houssein, Conseillère Juridique à la Présidence, Coordinatrice suppléante
- Mme. Marie Natalis, Directrice des Affaires Juridiques au MAECI, rapporteur
- Mr. Ali Mohamed Abdou, Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme
- Colonel Yonis Hache, Représentant du Ministère de la Défense
- Mr. Idriss Abdi Bogoreh, Sous Directeur au Ministère des Finances
- Mr. Ahmed Mohamed Madar, du Ministère de l'Intérieur
- Mr. Doualeh Mahamoud Robleh, du Secrétariat d'Etat de la Solidarité Nationale
- Mr. Ali Youssouf Doualeh, du Ministère des Affaires Islamiques
- Mr. Abdi Ibrahim Haiban, du Ministère de l'Education National.

Article 7

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2008-0676/PR/MJAP du 17 septembre 2008, il entre en vigueur à compter du 20 avril 2009, sera publié au Journal Officiel et partout où besoin sera.
